

## Petite révolution pour les agriculteurs irrigants

Les pouvoirs publics veulent une gestion collective de la ressource en eau. On se dirige vers la fin des autorisations de pompage individuelles dans la vallée de l'Authion.

**Bon état écologique des eaux.** C'est l'objectif fixé par la directive européenne sur l'eau. En 2015, les États-membres devront afficher un bilan de santé satisfaisant pour 60 % de leurs rivières. Sous l'aiguillon de Bruxelles, les pouvoirs publics accélèrent la mise en œuvre d'une politique de l'eau plus efficace. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, sorte de parlement de l'eau, révisé son schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). C'était, hier, le sujet central de la session de la chambre d'agriculture.

**Bien répartir la ressource.** Dans certains bassins versants, l'été, il existe un déséquilibre chronique entre les besoins en eau des usagers (particuliers, industriels, agriculteurs) et les disponibilités de la ressource. L'administration classe dans cette catégorie les bassins du Loir, du Thouet et de l'Authion.

Les pouvoirs publics veulent appliquer dans ces zones une nouvelle règle du jeu, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour 2011. La consommation totale d'eau ne pourra excéder un volume maximum de prélèvement. Ce volume sera géré et réparti par une instance collective unique au sein de laquelle les élus seront en bonne place (la moitié des sièges), aux côtés des usagers.

Conséquence : on se dirige vers la fin des autorisations de pompage individuelles dans la vallée de l'Authion. Une petite révolution pour les cultivateurs irrigants, très inquiets.

**Bataille de l'eau.** Une épée de Damoclès plane toujours au-dessus de



Hier, les élus de la chambre d'agriculture ont planché sur la nouvelle politique de l'eau mise en œuvre par les pouvoirs publics. Ils ont visité la station de pompage en Authion de Beaufort-en-Vallée.

la station de pompage de Saint-Martin-sur-Loire. Son rôle est d'alimenter l'Authion pour fournir un réseau d'irrigation collectif desservant 80 exploitations. L'association de défense de l'environnement Sauvegarde de l'Anjou pourrait, une nouvelle fois, attaquer au tribunal administratif l'arrêté d'autorisation préfectorale attendu, pour mai.

Jusqu'à présent, la station de

pompage de Saint-Martin et la station relais de Beaufort-en-Vallée ne doivent leur fonctionnement qu'à des arrêtés temporaires dont la validité ne dépasse pas la durée d'une campagne d'irrigation.

**Lutte contre les nitrates.** Un 4<sup>e</sup> programme d'actions se met en route dans la moitié du département classée en zone vulnérable. Les couverts

végétaux l'hiver sont obligatoires, leur destruction doit se faire mécaniquement, sans usage de pesticide (sauf impasse technique avérée). Des bandes enherbées doivent border les cours d'eau. Les épandages de phosphore sont plafonnés à 100 kg par ha. La chambre a voté, hier, un avis favorable à cette réglementation.

Xavier BONNARDEL.

## En juillet, les fraisiers sont arrosés toutes les dix minutes

« Ici, sans irrigation, pas de contrat, pas de cultures spécialisées à forte valeur ajoutée, pas d'emplois. » Hier, la phrase a retenti comme un leitmotiv, pendant les travaux de la chambre d'agriculture, en déplacement en Baugeois Vallée. Ce terroir plat, sablonneux, sillonné de canaux, doucement ondulé par les serres, intégralement façonné par l'homme, rappelle sous certains aspects, la Hollande. « Il concentre 80 % de l'horticulture départementale, 60 % du maraîchage et 40 % de l'emploi salarié

agricole », rappelle Pascal Boucault, de la chambre d'agriculture. C'est aussi une terre d'excellence de la production de semences et de plants. A La Ménitrie, la coopérative Anjou plants cultive dix millions de plants de fraisiers. Pour agrandir ses serres et ses chambres froides, elle investit 2,2 millions d'euros dans ses nouvelles installations à Jumelles. « La condition numéro un de notre implantation ici, c'est l'accès à l'eau par le canal de l'Authion », déclare Eugène Floch, son gérant. En juillet, sous serre, les

plants doivent être arrosés toutes les dix minutes de 9 h à 21 h. Son entreprise consomme annuellement 35 000 à 40 000 m<sup>3</sup>. « Nous n'avons pas le droit à l'erreur », souligne-t-il.

Spécialiste du plant de fraisier, la coopérative Anjou plants, à Jumelles, emploie en saison l'équivalent de 17 salariés à temps plein par an.

